



**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL
SUITE REUSSITE EXAMEN PROFESSIONNEL
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

N° 1334/ 2023

Le Maire,
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.522-4, L.552-23 à L.552-31 ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n° 33 du 8 avril 2021 relative à la détermination du taux de promotion pour les avancements de grade ;
Vu la délibération n° 56 du 22 juin 2023 fixant le tableau des effectifs ;
Vu l'arrêté n° 1171/2021 du 31 août 2021 fixant les lignes directrices de gestion ;
Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'Attaché principal session 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'Attaché principal territorial est établi comme suit :

NOM et prénom	Situation actuelle : grade, échelon (+date obtention examen professionnel)	Avancement le
DUBUIS-PELLIZZARI Aurélia	Attaché – Echelon 6 – 25 mai 2023	1 ^{er} décembre 2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables : ensemble des agents remplissant les conditions	1	0	1
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

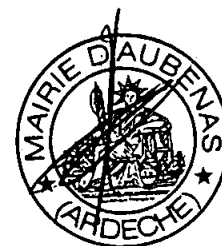
ARTICLE 2 : La Directrice Générale Adjointe des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et dont copie sera transmise au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives - 184, Rue Duguesclin - 69433 LYON cedex 3) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Aubenas, le

28 AOÛT 2023

Le Maire,
Jean-Yves MEYER



ATTESTATION DE REUSSITE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)

atteste que

Madame Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI née le 02 novembre 1979

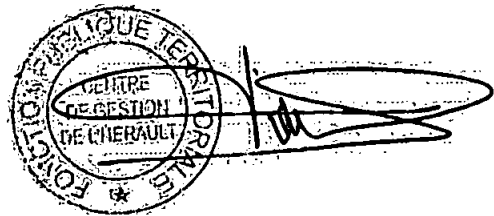
figure sur la liste d'admission
de l'examen professionnel d'

ATTACHÉ TERRITORIAL PRINCIPAL
Session 2023

Conformément à l'arrêté n°2023-A-058 du 05/07/2023

Fait à Montpellier, le 5 juillet 2023

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL
Maire de Cazouls-lès-Béziers

IMPORTANT

*Il ne sera délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation.
L'attestation doit être remise par l'employeur au représentant de l'Etat lors de la nomination.*